



Informations municipales



En direct du Conseil Municipal du 1^{er} juin

- Mise en application de la réforme de la **publicité des actes** : le compte-rendu du Conseil Municipal continuera à être affiché. Le contenu des délibérations sera consultable en Mairie.
- Choix de l'entreprise de travaux publics pour la **2^{ème} phase de réfection de la route** de la route de Vallières à la Barrière Rouge. L'entreprise Eiffage est retenue.
- Décision d'adhérer au **syndicat intercommunal de vidéoprotection**, permettant entre autre de solliciter des subventions complémentaires ainsi que la consultation directement par la Gendarmerie des images en cas de besoin. Coût annuel de 1000€ TTC.
- Points sur les **dossiers en cours** (travaux bords de Loire, tranche éclairage public, appel d'offres cantine, réunions association des professionnels, réunion avec CAUE pour charte signalétique, réunion pour gestion concertée du coteau).
- Point sur les **animations de l'été** et la **fréquentation du camping**.

Autres informations

315 habitants ont acquis un **pass'domaine** à tarif réduit. Avec ce pass, ils ont aussi accès aux nocturnes tout l'été et leurs accompagnateurs bénéficient d'un tarif réduit.

Une erreur s'est glissée dans le dernier INFO Village : la **nouvelle correspondante locale de la Nouvelle République** est Sylvie LACROIX (de Vallières-les-Grandes). Vous pouvez la contacter par mail sylvie.lacroix@wanadoo.fr

Si vous n'avez pas encore inscrit votre enfant à l'école pour la rentrée prochaine, merci de prendre contact au plus tôt avec le secrétariat de Mairie.

Agenda du mois :

Tous les vendredis :

Marché saisonnier de 15h à 20h

Du 9 juillet au 31 août :

Nocturnes au jardin tous les soirs à la tombée de la nuit

Vendredi 15 juillet :

Retraite aux flambeaux et **feu d'artifice** à Veuzain-sur-Loire. RdV à 22h30 à la Mairie. Bal des pompiers à la caserne.

Dimanche 17 juillet :

Départ des 300 brebis au petit matin, vers Chouzy. A l'année prochaine !

Vendredi 22 juillet :

Marché nocturne de 15h à 22h : 35 exposants, buvette, 5 points de restauration et ambiance musicale avec la Chimba (cumbia sud américaine)

Prochains Conseils Municipaux :

5 septembre,
4 octobre,
9 novembre,
5 décembre

Vœux de la Municipalité :
mardi 10 janvier (espérons-le !)



Informations citoyennes : le Comité des Fêtes est né !

Ça y est, l'**Assemblée Générale constitutive** a eu lieu vendredi 10 juin, en présence d'une trentaine de personnes (membres d'associations, élus, ou ni l'un ni l'autre). A l'issue de l'étude des statuts et des discussions autour du contexte de création de cette nouvelle association, 4 candidats ont été élus au Conseil d'Administration : Pierre-Henry Nioche, Marc Robert, Francis Roze et Gérard Schmitt. 3 élus désignés au sein du Conseil Municipal les rejoindront avant une élection complémentaire à l'automne.

Si vous souhaitez devenir « simple » membre et participer ainsi à la vie associative, culturelle, sportive, festive, conviviale de notre commune, vous pouvez vous faire connaître en Mairie qui transmettra aux nouveaux élus du Comité des Fêtes. La 1^{ère} action sera la tenue conjointe de la buvette des **marchés nocturnes** avec l'association Chaumont-sur-Loire Fête La Musique (qui finance les groupes musicaux). **Bienvenue à toutes et tous !**



La bibliothèque municipale est au marché nocturne ...

Le **vendredi 22 juillet** et le **vendredi 19 août** de 15 h à 21 h, au marché nocturne de Chaumont-sur-Loire, venez nous retrouver au stand de la bibliothèque municipale.

Vous pourrez jouer aux **3 grands jeux en bois** prêtés par la Direction de la Lecture Publique 41.

Des bibliothécaires bénévoles vous présenteront les ressources disponibles que peut offrir la bibliothèque avec le soutien de la lecture publique 41 (animations, biblio 7/7, ressources numériques ...)

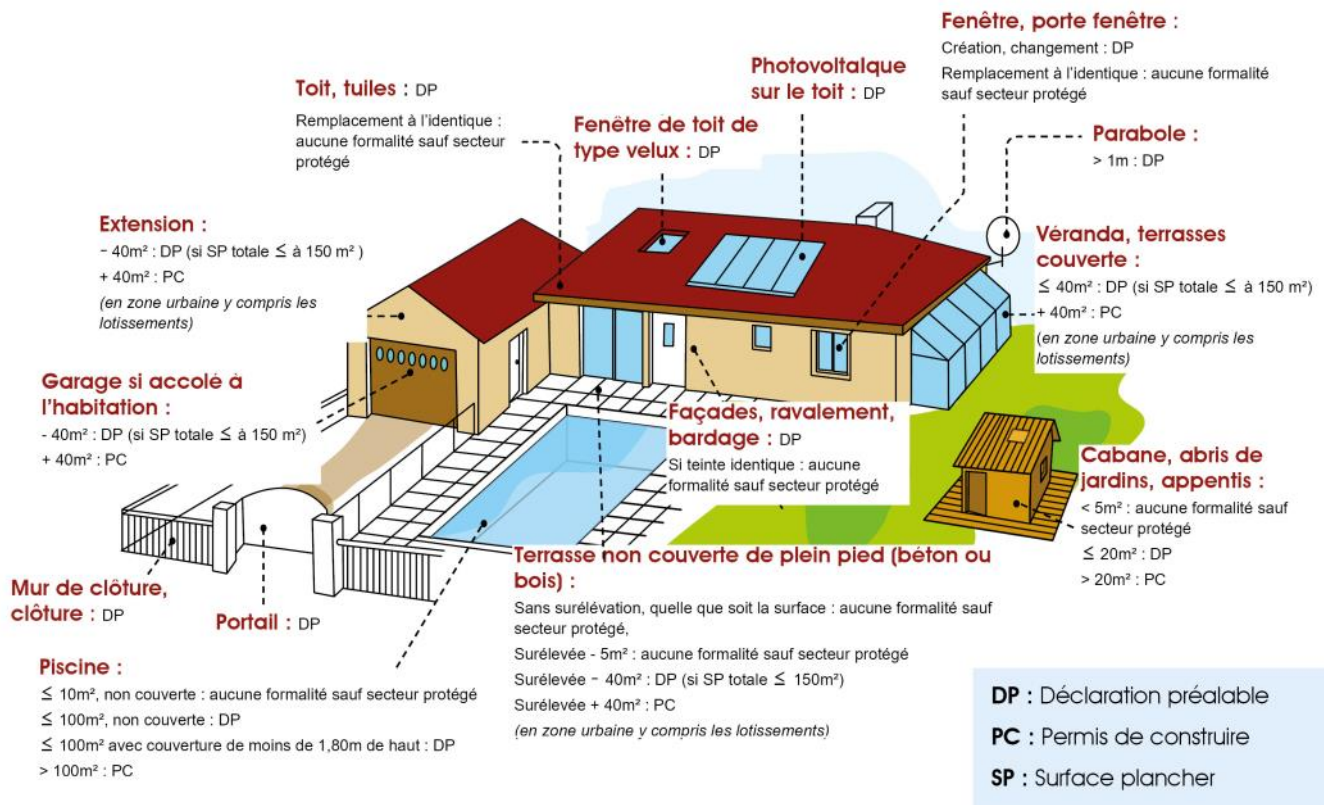
La **conteuse** Annie BRAULT-THERY racontera des histoires aux petits comme aux grands. Il suffira de tirer un petit carton du panier de la conteuse pour entendre une histoire.

Promenez-vous sur le marché, vous trouverez des **livres en randonnées** déposés dans divers endroits avec l'étiquette : « livres en randonnées : prenez-moi, lisez-moi, et déposez-moi dans le lieu de votre choix. »

Les bénévoles bibliothécaires

Votre environnement - Votre patrimoine

Quelle autorisation demander pour quels types de travaux



Le schéma ci-dessus est à caractère indicatif. Pour tous projets de travaux, s'adresser au préalable à la Mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.

La règle du permis de construire pour l'implantation d'une construction nouvelle est bien connue, mais **tous les travaux** ayant pour objet de modifier une construction, d'édifier ou de modifier une clôture, sont soumis à l'obligation de déposer une **demande d'autorisation** afin de se conformer au Code de l'urbanisme, mais aussi aux spécificités locales précisées par le PLU et bientôt le PLU Intercommunal, qui fournissent les règles pour chaque zone du territoire communal. Selon les travaux, il peut s'agir d'une simple **déclaration préalable (DP)** ou d'un **permis de construire (PC)**. Le **délai d'instruction** est d'1 mois pour une DP porté à 2 dans le périmètre des Monuments Historiques. Il est de 2 mois pour un PC, porté à 3 dans le périmètre MH.

Infos santé :

Pharmacies de garde en juillet et août :

17 juillet : Chaumont / 24 juillet : St Sulpice / 31 juillet : Chouzy

7 août : Onzain / 14 août : Herbault / 15 et 21 août : La Chapelle / 28 août : St Sulpice